



Retour de l'étranger (UE)

Par **AConcernedCitizen**, le **13/03/2018 à 10:50**

Bonjour,

J'ai une situation je pense un peu particulière et j'ai plusieurs interrogations liées à celle ci.

En 2013, je suis diplômé de mon école et je m'en vais travailler directement au Luxembourg (je n'ai donc jamais payé d'impôts sur le revenu en France avant). La-bas, j'ouvre une épargne retraite sur lequel je mets un peu de sous. J'y reste 2 ans environ (Mars 2013 à Février 2015).

Puis je trouve un emploi en Irlande. J'y travaille pendant 1 an et demi (mars 2015 à novembre 2016). En Irlande, j'ouvre également un plan d'épargne pour la retraite ou je mets également quelques sous.

Je rentre en France fin 2016 et je commence un nouveau travail en février 2017, qui continue jusqu'à aujourd'hui.

Voilà donc mes questions liées à cette situation :

- en 2018, je vais devoir remplir ma **déclaration d'impôts [s](non : votre déclaration des revenus)[/s]** sur les revenus de 2017. En tant que complètement novice (jamais rempli mes impôts en France, jamais appris à le faire non plus), dois-je préciser les contrats de retraite que j'ai dans les différents pays ? (j'ai également une assurance vie en France).

- si je voulais retirer l'argent épargné dans ces différents contrats, suis-je soumis à la législation française notamment au niveau de la taxation des bénéficiaires par exemple ? (comme sur l'assurance vie que j'ai en France).

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, j'essaie vraiment de me mettre en conformité avec la législation mais je ne sais pas trop quelles sont les conditions.

Par **Tisuisse**, le **13/03/2018 à 10:54**

Bonjour,

Votre Centre des Impôts ou votre Trésorerie Générale vous renseigneront efficacement.